CAHIER DES CHARGES

RESPONSABLE DU SECTEUR HEBERGEMENT **3.1.4IN-72**

V3 du 04.11.26

Ce texte est écrit au masculin sans préjudice de genre.

1. Conditions d'engagement

1.1. Formation tertiaire d'éducateur (ES, HES, Université ou équivalent). Formation post grade en gestion d'équipe et de projet ou équivalent.

1.2. Compétences spécifiques liées à la fonction (handicap physique notamment). Connaissances ou expériences des méthodologies PPH et approches systémiques.

1.3. Leadership et crédibilité dans son savoir-être et son savoir-faire dans l'accompagnement RH.

1.4 Le Responsable du Secteur de l'Hébergement (RSH) intègre dans son savoir-être et son savoir-faire les compétences déterminantes pour cette fonction.

2. Supérieur hiérarchique

Le RSH répond de son activité auprès du Responsable du département des Prestations d'accompagnement (RDPA).

3. Mission & Fonction

3.1. Le RSH gère le secteur de l'hébergement et de l'accompagnement à domicile de La Cité Radieuse.

3.2. Il assure l'application de la mission dans le secteur de l'hébergement et de l'accompagnement à domicile.

4. Responsabilités envers les bénéficiaires

4.1. Le RSH effectue les étapes d'admission des résidents définie dans la démarche spécifique.

4.2. Il s'assure de la qualité des prestations d'accompagnement, de leur conformité aux critères CLASS et aux bonnes pratiques.

4.4. Il soutient les équipes éducatives pour favoriser la réalisation des projets d'accompagnement individualisés des résidents.

4.5 Il représente la direction lors des synthèses, selon délégation.

5. Responsabilités envers les collaborateurs

5.1. Le RSH garantit que les conditions de travail soient respectueuses de la CCT, du règlement interne et de la Loi sur le Travail (LTr).

5.2. Il organise et conduit les réunions du secteur et s'assure de la transmission des informations.

5.3 Il est responsable de la planification des groupes éducatifs en collaboration avec la responsable du département RH.

5.4 Il valide les rapports d'heures et les décomptes d'heures complémentaires.

5.5 Il gère les collaborateurs attribués à son secteur et effectue leurs bilans de collaboration.

6. Responsabilités envers l'organisation

6.1. Le RSH collabore à la gestion globale de la Cité Radieuse dans l'application de la mission et du Système de Management de la Qualité (SMQ).

6.2. Il s'assure de la communication de toutes les informations utiles au processus RH de son secteur.

6.3. Il gère le budget du secteur de l'hébergement de l'accompagnement à domicile en collaboration avec le RDAF et le RDPA.

6.4 Il coordonne et s'assure de la transmission des informations inter-secteur du département des prestations d'accompagnement.

6.5. Il coordonne harmonieusement ses activités avec celles du collège de Direction élargi (COLDIEL).

6.6. Il participe à toutes les réunions pertinentes pour lesquelles sa présence apporte une valeur ajoutée.

6.7. Il participe au SMQ, l'applique et révise régulièrement les documents dont il est propriétaire.

7. Relations extérieures

7.1. Le RSH défend les intérêts de l'institution auprès des fournisseurs de services ou des prestataires externes.

7.2. Sur délégation du RPDA, il assure la représentation du département des prestations d'accompagnement de la Cité Radieuse auprès des instances cantonales (DCISH).

7.2. Sur délégation du RPDA, il représente la Cité Radieuse dans des comités, des commissions externes et des instances inter-institutionnelles.

7.3. Il collabore à l'établissement des contacts nécessaires avec les autorités, les organisations professionnelles et les personnes concernées par l'action de la Cité Radieuse.

7.4. Sur délégation du RPDA, il traite les éventuelles doléances, réclamations ou plaintes dirigées contre la Cité Radieuse.

7.5. Il collabore en esprit de partenariat avec les parents, familles et curateurs des bénéficiaires.

8. Dispositions finales

Le présent cahier des charges n'est pas exhaustif et ne mentionne que les tâches principales. Il n'est pas à considérer comme figé, mais il est, au contraire, une base contractuelle susceptible d'évoluer pour rester le plus près possible des réalités et besoins des parties engagées. Le présent cahier des charges peut être modifié en tout temps d'entente avec les parties.

Echichens, le C I T E R A D I E U S E

Pour accord :

Prénom : Nom :

Date : Signature :